

MUSIQUE ANCIENNE

Applicable à partir de la rentrée 2018-2019 –CP du 15/05/18

Saqueboute, seconde discipline principale du master de trombone

Trompette baroque, seconde discipline principale du master de trompette

OBJECTIFS DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

Le CNSMD de Lyon est un lieu de formation pour les jeunes artistes se destinant aux métiers référencés de la musique et de la danse. En ce qui concerne la musique, les métiers se déclinent en quatre spécialités : l'interprétation vocale ou instrumentale, la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux, la création musicale et la culture musicale.

La musique ancienne est une discipline principale de la première spécialité.

La particularité de sa démarche réside dans l'appréhension approfondie des styles, des langages musicaux et des instruments anciens par une recherche sur les sources historiques.

Le cursus proposé par le CNSMDL prépare les étudiants aux métiers d'interprète (maîtrise de son instrument dans un vaste corpus de répertoires, incluant une démarche créative liée à l'ornementation, l'improvisation, l'arrangement), aux métiers de l'enseignement artistique, aux actions de médiation et de promotion de la musique dans la société actuelle. Il favorise l'insertion professionnelle.

Les compétences et connaissances visées sont :

- la maîtrise de l'outil instrumental ou vocal par une utilisation optimale de sa personne.
- une connaissance des éléments théoriques qui fondent les différents langages musicaux interprétés.
- une capacité à développer sa créativité dans le cadre de répertoires pré-existants ou nouveaux.
- des connaissances organologiques reliées aux diverses familles d'instruments anciens (claviers, cordes, vents)
- une connaissance du milieu professionnel et de ses exigences.
- une capacité à définir et à réaliser des projets musicaux variés
- une capacité de planification du travail et un sens de la responsabilité, afin de répondre à des engagements précis dans un temps donné, parfois court
- une capacité à formuler des évaluations critiques dans le domaine de l'interprétation, y compris dans son propre travail artistique
- une culture musicale et artistique approfondie
- une capacité à mener des travaux de recherche et à en communiquer les résultats, oralement et par écrit
- une capacité à réfléchir sur la place et l'évolution de la musique dans la société
- et, plus généralement, les compétences et connaissances citées dans le Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification (« Métiers instrumentistes-chanteurs », annexe de l'arrêté du 1er février 2008 relatif au DNSPM, publié au J.O. du 9 février 2008).

ORGANISATION DES ÉTUDES

Conditions d'admission

Les candidats doivent être admis préalablement en deuxième cycle de (selon le cas) trombone, trompette. Ils ne peuvent avoir terminé leurs études depuis plus de trois ans.

Ils doivent présenter une épreuve sur l'instrument ancien, comprenant : l'exécution de pièces du répertoire ancien et une épreuve de lecture à vue. Ces épreuves seront suivies d'un entretien avec le jury.

Scolarité

La scolarité s'articule en lien avec les études de trombone, trompette.

La durée des études, à temps plein, est de 4 semestres.

Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement qui suivent une organisation par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grilles en annexe).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- trombone ou trompette
- sacqueboute ou trompette baroque
- musique d'ensemble
- séminaires, master-classes et projets d'ensemble musique ancienne

UE 2 : unité de connaissances et pratiques associées

- Mémoire de recherche (suivi du)
- Orchestre / discipline associée
- musique de chambre
- discipline dominante et auxiliaire du cursus moderne au choix parmi :
 - Analyse appliquée
 - Analyse XXe et XXIe siècles
 - Ars Musica (étude des langages musicaux) Médiéval, Renaissance, Baroque
 - Art et civilisation
 - Ecriture complémentaire
 - Ethnomusicologie
 - Histoire de la Musique
 - ou une autre discipline en lien avec le sujet de recherche
- Histoire de l'ornementation : semestre 1 et 2
- Atelier d'ornementation pratique, semestre 3 et 4
- Historically informed performance (sous forme de séminaires) semestre 1 et 2
- et au choix Musique pour la danse ou Pratique vocale musique ancienne (Moyen-Age, Renaissance ou Baroque) semestre 3 et 4

UE 3 : unité d'enseignement transversaux

- aspects pratiques du métier
- langues vivantes
- Méthodologie appliquée à un objet de recherche (uniquement en MASTER 1)

Validation : la seconde discipline principale de sacqueboute, ou de trompette est validée par une épreuve instrumentale qui se déroule au sein des examens de musique ancienne. Les attendus sont les mêmes que ceux de l'épreuve instrumentale du master du même instrument. Elle comprend la pratique soliste et celle de musique d'ensemble.

Expérimentation – Évaluation des disciplines principales de musique ancienne en 2e cycle

Dispositions spécifiques aux disciplines principales de musique ancienne pour les promotions d'étudiants admises en septembre 2018, 2019 et 2020

Aux semestres 1, 2 et 3, le professeur de la discipline principale attribue une note d'évaluation continue.

Les ECTS sont acquis lorsque la note est au moins égale à 10 sur 20.

La note du quatrième semestre est attribuée par le chef du département après double avis :

· d'un collège d'au moins trois professeurs du département dans lequel figure le professeur de la discipline principale

· d'un comité d'expert ayant évalué le récital terminal de l'étudiant

Les ECTS sont acquis lorsque la note est au moins égale à 10 sur 20.

Les semestres 3 et 4 ne sont pas compensables.

Les disciplines de l'UE2 sont validées selon les modalités propres à chacune.

Sanction des études

Suivre et valider les unités d'enseignements 1 et 2 de sacqueboute ou trompette baroque en tant que seconde discipline principale du master de trombone ou trompette permet à l'étudiant d'obtenir le Diplôme de deuxième cycle conférant le grade de Master avec mention des deux disciplines principales correspondantes. Les enseignements suivis ainsi que les ECTS correspondants sont ajoutés dans le supplément au diplôme de l'étudiant.

MASTER 1			MASTER 2				
SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS	SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale (trombone/trompette)	2	13,5	UE1	discipline instrumentale (trombone/trompette)	2	18,5
	2è discipline instrumentale (sacqueboute/trompette baroque)	2	13		2è discipline instrumentale (sacqueboute/trompette baroque)	2	13
	musique d'ensemble musique ancienne	1	2		musique d'ensemble musique ancienne	1	2
	séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1		séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	orchestre / atelier XX-21	3	3	UE2	orchestre / atelier XX-21	3	3
	musique de chambre				2		
	discipline dominante	2	3			discipline dominante	1
	discipline auxiliaire				2		
	Historically informed practice	1	2		au choix : Musique pour la Danse ou PVMA*	1	2
	Histoire de l'ornementation	1,5	2		Atelier pratique d'ornementation	1	2
mémoire de recherche	0,5	5	mémoire de recherche	0,5	5		
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5	UE3	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5				
	langue vivante I	1	1,5				
Total		17,5	50	Total		13,5	50
SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS	SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale (trombone/trompette)	2	13,5	UE1	discipline instrumentale (trombone/trompette)	2	18,5
	2è discipline instrumentale (sacqueboute/trompette baroque)	2	13		2è discipline instrumentale (sacqueboute/trompette baroque)	2	13
	musique d'ensemble musique ancienne	1	2		musique d'ensemble musique ancienne	1	2
	séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1		séminaire, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	orchestre / atelier XX-21	3	3	UE2	orchestre / atelier XX-21	3	3
	musique de chambre				2		
	discipline dominante	2	3			discipline dominante	1
	discipline auxiliaire				2		
	Historically informed practice	1	2		au choix : Musique pour la Danse ou PVMA*	1	2
	Histoire de l'ornementation	1,5	2		Atelier pratique d'ornementation	1	2
mémoire de recherche	0,5	5	mémoire de recherche	0,5	5		
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5	UE3	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5				
	langue vivante I	1	1,5				
Total		17,5	50	Total		13,5	50

PVMA* = Pratique Vocale Musique Ancienne (Moyen-Age, Renaissance ou Baroque)

ECTS : European Credit Transfer System / système européen de transfert de crédits

CNSMD

Conservatoire national supérieur
musique et danse de Lyon
3 quai Chauveau, C.P. 120,
F-69266 Lyon cedex 09
téléphone : 33 (0)4 72 19 26 26
cnsmd-lyon.fr